



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte rendu Conseil Municipal du 30 mai 2016

L'an deux mille seize, le trente du mois de mai le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur SIMIAN Benoit, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 mai 2016.

PRÉSENTS : M. le Maire, MM. CABEZAS, HÉBRARD, Mme VALLIER, Mme MARCATO, MM LAMY, GARCIA, Mme SABACA, MM DE ZEN, BARBE, JUHE, Mme DURON, M. DUCAMP, M. DELAPORTE, Mme DESNOUE, Mme DESPIERRE, , Mme JOFFROY, Mme VERT, M. FORTER, Mme TIRETON, Mme LAMEUL, Mme POLSKI et M. MONTFORT.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Madame BULAIN pouvoir à M. le Maire
Monsieur DUMAS pouvoir à Mme VALLIER
Monsieur DUMONTIER pouvoir M. HEBRARD
Mme DARPEIX pouvoir à M. GARCIA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Roland HEBRARD

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016 - Adoption

2016-3005 - 16: Convention Projet Urbain Partenarial pour le « Hameau de Chanteclerc »- autorisation de signature

Au lieu-dit « Bizeaudun », la société Béoletto projette la réalisation d'une opération d'aménagement pour une surface totale d'environ 34 000 m². Le projet dénommé «Le Hameau de Chanteclerc » doit comporter au total 67 logements dont 34 logements locatifs sociaux. La présente convention de Projet Urbain Partenarial a pour objet la prise en charge des équipements publics dont la réalisation par la commune est devenue nécessaire par l'opération d'aménagement. Il a été convenu une participation de 300 000 € par la société Béoletto pour financer les aménagements d'une partie du chemin du bois des Roses, d'une partie de la route du Grand Verger et de l'agrandissement du groupe scolaire. Il est demandé au CM d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-3005 -17 : Résiliation anticipée du bail emphytéotique et acquisition du terrain avec Logévie

Dans le cadre du transfert de l'EHPA dans le parc municipal du château d'Arche, il est convenu que le prix d'acquisition du terrain serait équivalent au montant de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique fixée selon l'avis des domaines en date du 11 février 2015 , lequel prix sera payé par compensation avec la somme due au titre de la résiliation du bail emphytéotique. Il est proposé d'autoriser Monsieur à effectuer la transaction.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-3005 -18: Cession de terrains au conseil Départemental pour aménagement RD 209 – autorisation de signature

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du RD209 le chemin de Labarde, le Département de la Gironde doit acquérir des terrains appartenant à la commune.

Il s'agit d'une emprise de 98 m² concernant le chemin rural sis lieu-dit « Le cap Ramon » ainsi qu'une emprise de 474 m² concernant le ruisseau existant « village Gilet ouest ». Il est proposé de céder ces emprises pour 1 € symbolique. Les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par le Département.

[Adoption à l'unanimité](#)

2016-3005 -19: Dénomination de l'Allée du Champ de Mars

Il est proposé de nommer la voie de desserte qui longe le parking de la liberté en direction e l'école élémentaire l'allée du Champ de mars.

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -20: Dénomination Impasse de la Tour carrée dans le nouveau lotissement

Dans le cadre de l'opération « la Tour Carrée », il est nécessaire de procéder à la désignation de la voie de desserte afin de pouvoir établir la numérotation des lots. Il est proposé soit l'impasse de la tour carrée soit les jardins de la tour.

Il est retenu l'impasse de la tour carrée

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -21 : Promesse unilatérale d'achat auprès de la SAFER – autorisation de signature

La commune a demandé l'exercice du droit de préemption auprès de la SAFER concernant un terrain au « communal ouest » de 9 885 m² appartenant à M. LAFARGUE Michel et Mme MIQUAU Arlette. La commune a proposé un prix d'acquisition de 7 839 €. Il est proposé au CM d'autoriser M. le Maire à exercer le droit de préemption.

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -22: Admission en non-valeur Taxe d'aménagement – Décision

La commune a été saisie par l'administration des finances publiques pour admettre en non-valeur la taxe d'urbanisme pour un administré pour un montant de 2 715 €. Toutes les poursuites étant restées vaines. Il est proposé au CM de ne pas accepter cette admission en non-valeur sous prétexte que cette personne a les moyens de payer cette taxe.

2016-3005 -23 : Demande de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque auprès du Conseil Départemental

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de financer l'acquisition d'un logiciel pour la bibliothèque

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -24 : Demande de subvention pour l'acquisition de tableaux numériques auprès du Conseil Départemental

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de financer l'acquisition de tableaux numériques

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -25 : Demande de subvention pour la réhabilitation du Marais auprès de l'agence de l'eau

Dans le cadre de la réhabilitation du marais le conseil municipal peut solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -26 : Demande de subvention pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires des collectivités auprès de l'agence de l'eau

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'agence de l'eau en vue de financer les pratiques mis en œuvre pour la gestion différenciée en matière des traitements phytosanitaires avec pour objectif à moyen terme le Zéro Phyto.

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -27 : Demande de subvention pour l'extension de l'école primaire, de l'ALSH, de l'APS et du restaurant scolaire auprès du Conseil Départemental, de la CAF et de la MSA

Il est prévu de faire pour la rentrée scolaire de 2017 une extension de l'école élémentaire, de l'ALSH de l'APS et du restaurant scolaire. Pour mener à bien ce projet, le Conseil Municipal pense qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental, de la CAF et de la MSA.

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -28 : Convention de partenariat entre la CdC Médoc Estuaire et la Commune de Ludon Médoc, pour le financement des travaux d'extension de bâtiments communaux. - signature

Dans le cadre de réalisation de travaux d'extension de l'ALSH, compétence exercée par la CdC, celle-ci participe au montant des travaux à hauteur de 50% plafonnée à 85 000 €. Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour acter cet engagement.

Adoption à l'unanimité

2016-3005 -29 : Subventions aux associations

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations comme indiqué ci-dessous :

SUBVENTIONS	2015	2016
A. Combattants	600	600
ACCA	700	700
ALELE	2 100	2 100
ATN	5 400	5 400
Danse Attitude	2 000	2 000
Donneurs de sang	130	130
Familles rurales	200	200
Gym volontaire	1 500	1 500
Jeunes sapeurs Macau	200	200
Ludon Basket Club	5 900	5 900
Sapeurs-pompiers	200	200
Section Cyclisme	1 000	1 000
USL Football	5 400	5 400
USL Lutte	3 500	3 500
USL Tennis	5 400	5 400
Yoga Yoga	100	100
Club Bel Age	200	200
Comédiens d'un soir	800	800
Buena Vista	800	800
UPL	300	300

- 25 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 2 ABSTENTIONS

2016-3005 -30 : Tarifs école de Musique/Restaurant scolaire/TAP

Sur avis de la commission il est proposé une augmentation de 1% des tarifs par rapport l'année scolaire précédente

	Barèmes	Tarifs 2016	Tarifs 2016/2017
QF1	De 0 à 600€	1,97€	1,99€
QF2	De 601 à 1 000€	2,54€	2,57€
QF3	De 1 001 à 1 500€	2,75€	2,78€
QF4	Plus de 1 501€	3,27€	3,30€
Extérieurs		3,63€	3,67€
Enseignants		5,10€	5,15€
3ème âge		4,05€	4,09€
Personnel		2,65€	2,68€

Sur avis de la commission, il est proposé une augmentation de 1 € des tarifs par rapport à l'année dernière

1. Eveil initiation/Solfège

	Barèmes	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	40,00 €	41,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	42,00 €	43,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	44,00 €	45,00 €
QF4	plus de 1 501 €	46,00 €	47,00 €
Hors commune*		63,00 €	64,00 €

2. Solfège « Pratique Collective » (après Brevet)

	Barèmes	Tarifs	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	64,00 €	65,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	66,00 €	67,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	70,00 €	71,00 €
QF4	plus de 1 501 €	72,00 €	73,00 €
Hors commune*		90,00 €	91,00 €

3. Instrument (cours de 30mn) 1^{er} Cycle + solfège

	Barèmes	Tarifs	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	84,00	85,00
QF2	de 601 à 1 000 €	88,00 €	89,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	93,00 €	94,00 €
QF4	plus de 1 501 €	95,00 €	96,00 €
Hors commune*		113,00 €	114,00 €

**4. Instrument 2^{ème} Cycle (cours de 45mn) + solfège/
Guitare électrique (dès la 1^{ère} année)**

	Barèmes	Tarifs	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	119,00 €	120,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	123,00 €	124,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	132,00 €	133,00 €
QF4	plus de 1 501 €	136,00 €	137,00 €
Hors commune*		164,00 €	165,00 €

5. Chorale enfants/Adolescents ou Atelier Percussion

	Barèmes	Tarifs	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	14,00 €	15,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	15,00 €	16,00 €

QF3	de 1 001 à 1 500 €	16,00 €	17,00 €
QF4	plus de 1 501 €	17,00 €	18,00 €
Hors commune*		28,00 €	29,00 €

6. Chorale adulte/ Atelier Musique Actuelle (pour élèves non inscrits en instrument)

	Barèmes	Tarifs	Tarifs 2016/2017
QF1	de 0 à 600 €	35,00 €	36,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	36,00 €	37,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	38,00 €	39,00 €
QF4	plus de 1 501 €	39,00 €	40,00 €
Hors commune*		52,00 €	53,00 €

** à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires*

Temps d'activités périscolaires

Il est proposé une augmentation d'1 € et de porter le tarif à **40 €** pour l'année scolaire 2016/2017

Adoption à l'unanimité

2016-3005-31 : Avis Enquête Publique sur la Société LN MAURICE

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2016 prescrivant une enquête publique sur la demande de la Société LN MAURICE en vue d'obtenir le renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert située aux lieudits La Menaude et Gragnodière à AMBÈS.

Conseil Municipal émet un avis favorable

- 26 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 1 ABSTENTION